



Paris, le 8 juillet 2011

COMPTE-RENDU FO du CCHS du 06 juillet 2011

La délégation FORCE OUVRIÈRE a claqué la porte du Comité Central d'Hygiène et de Sécurité ce mercredi 6 juillet.

Depuis plusieurs réunions du CCHS, nous avons alerté l'administration sur la souffrance au travail, le nombre grandissant de suicides d'année en année, l'augmentation des accidents de service, le manque de dialogue social dans certains CLHS ; il en résulte que certains services n'ont toujours pas élaboré de document unique, de plan de prévention et encore moins de formation.

La goutte d'eau qui a fait déborder le vase est un quatrième suicide, au Service navigation de la Seine, qui plus est dans la même subdivision.

FORCE OUVRIÈRE avait déjà alerté l'administration sur ce dossier et avait exigé la présence du Directeur des Infrastructures de Transport et de la Directrice des Ressources Humaines, afin de pouvoir mettre en œuvre des commissions d'enquêtes, et que leurs rapports soient transmis aux membres du CCHS.

De plus, un litige opposant la DIR NORD et les représentants du personnel au CLHS où un désaccord sérieux persiste malgré un rapport de l'inspecteur du travail qui a été transmis à la Ministre.

L'administration n'a jamais transmis ce dossier aux membres du CCHS qui l'ont réclamé, et n'a pas donné l'ordre à la DIR NORD de donner suite aux conclusions de l'inspecteur du travail.

Devant autant de mépris de l'administration, nous avons décidé d'interpeller la ministre et d'exiger une audience, afin d'évoquer les dysfonctionnements graves du CCHS ministériel.

FORCE OUVRIÈRE ne peut tolérer que, dans ce contexte anxiogène et suicidaire, l'administration soit un simple spectateur impuissant -et non partie prenante effective- en matière d'hygiène et de sécurité, réaffirmant que l'administration est pénalement responsable de la santé physique et mentale de ses agents.

Dans l'attente de cette audience, les représentants de FORCE OUVRIÈRE au CCHS estiment que les conditions ne sont pas réunies pour que nous puissions travailler en toute sérénité et contribuer pleinement ainsi à préserver la santé des agents du ministère.

Nous dénonçons et condamnons cet immobilisme de l'administration pour qui la santé physique et mentale des agents a un coût et qui, pour des considérations strictement budgétaires, n'en fait absolument pas sa priorité...

Les revendications toujours portées par FO au CCHS sont :

- ➔ ***La réouverture du dossier pénibilité pour que nous puissions améliorer les conditions de travail des agents et, dans un deuxième temps, obtenir une réparation qui permette à ces agents soumis à cette pénibilité -pourtant reconnue par le ministère- de partir à 55 ans à taux plein.***
- ➔ ***Un groupe de travail sur le maintien du régime indemnitaire en cas d'accident de service. Un accompagnement de ces agents jusqu'à un reclassement digne de ce nom chaque fois que nécessaire.***
- ➔ ***Le respect des textes réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité (par exemple, l'obligation de chaque service d'avoir un document unique, un plan de prévention, une commission locale de formation, etc..)***
- ➔ ***La création d'une commission souffrance au travail dans chaque service du ministère.***
- ➔ ***L'application de la circulaire interdisant le travail isolé pour certaines missions de ce ministère.***
- ➔ ***La conduite accompagnée d'un opérateur dans le cadre de la viabilité hivernale.***
- ➔ ***Des commissions d'enquête à chaque incident ou accident au sein du ministère, afin d'obtenir un retour d'expérience et éviter ainsi la répétition de drames qui pourraient l'être.***
- ➔ ***Des médecins de prévention dans l'ensemble des services du ministère.***

FORCE OUVRIÈRE exige de l'administration

qu'elle ne sacrifie pas la santé physique et mentale des agents sur l'autel de la RGPP !